Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217302728-20260911-2026_043-DE

Délibération n° 2026-043

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 07/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – VEKEMAN Ophélie – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – SCHLICK Arnaud – BERARD Olivier

Absents : KEMPLAIRE Matthieu donne pouvoir à Sophie ALLIOD

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉA UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

En raison d'un surcroît de travail conséquent aux travaux estivaux de la Commune, la Commune envisage la création d'un emploi basé sur l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, d'Adjoint technique, pour la période du 1er octobre 2026 au 31 mars 2027, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions suivantes :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques,
- Entretenir et réaliser des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces naturels
- Gérer le matériel et l'outillage
- Réaliser des opérations de petites manutentions

L'agent devra justifier d'un permis B (permis C souhaité)

Sur rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217302728-20260911-2026_043-DE

- **DECIDE** de créer, un emploi non-permanent à temps complet d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- **DIT** que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1 octobre 2026 au 31 mars 2027 inclus et rémunéré sur la base de l'indice brut :374 - indice majoré : 370 du grade de recrutement.

- **INDIQUE** que l'agent devra justifier d'un permis B (permis C souhaité) et il devra réaliser des astreintes.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/~~le~~ secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER-BEAUCHET

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE BELLEVILLE * SAVOIE *